

CONSEIL MUNICIPAL du 7 novembre 2016

Présents	DALLET Jacky, CHACUN Loïc, BRETIN Véronique, GUERY Francis, SOULARD Catherine, BRETAUD Michel, ROCHEREAU Chantal, MICHENAUD Bénédicte, COLONNIER Richard, BULTEAU Catherine, VINET Laurent, GILBERT Mélina, DAHERON Wilfried, VRIGNAUD Catherine, CHAPLEAU Francky, CARTEAU Anthony, BELZ Laure
Absents excusés	FONTENY Jean-Yves avec pouvoir à Jacky DALLET, FONTENY Natacha avec pouvoir à Catherine SOULARD
Secrétaire de séance	Méline GILBERT
Date de convocation	2 novembre 2016
Compte-rendu du 10/10/2016	Approuvé à l'unanimité des membres présents

Présentation du centre aquatique Aqua°Bulles : Monsieur Christophe LOPEZ, responsable du centre, a présenté au conseil les différentes activités (le bike, l'aqua fitness, les cours de natation, le stand up paddle, la cryothérapie, le lit hydromassant), le plan de la structure avec les aménagements intérieurs et extérieurs, le fonctionnement technique et administratif de l'équipement, l'offre commerciale mise en place avec les principaux tarifs et le budget prévisionnel de fonctionnement de l'édifice.

Finances – Administration Générale - Personnel

Ecoles publiques (participation 2015/2016 Saint-Fulgent et Chavagnes)

84/85-2016

Ecoles publiques de St-Fulgent et de Chavagnes-en-Pailers : Le Conseil approuve la participation d'un montant de 652.86 € par enfant à verser à Saint-Fulgent, soit pour les 18 élèves scolarisés de Saint-André, la somme de 11 751.58 € et de 613 € par enfant à verser à Chavagnes-en-Pailers, soit pour les 5 élèves scolarisés de Saint-André, la somme de 3 065€.

Ecole publique les Essarts : Le conseil approuve la convention à intervenir avec l'école publique d'Essarts en Bocage pour un élève scolarisé à la rentrée 2016/2017. Cette participation ne viendra qu'en 2017.

Modification du régime indemnitaire (Mise en place du Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel)

Le conseil approuve le projet de délibération qui sera présenté au Comité Technique Paritaire du 8 décembre 2016, portant sur le RIFSEEP, en remplacement du régime actuel.

Modalités de répartition	Part Indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise : - Catégorie A (Attachés territoriaux) : 15% des plafonds annuels arrêtés par le législateur pour l'ensemble des groupes - Catégorie B (Rédacteurs territoriaux) : 25% des plafonds annuels arrêtés par le législateur pour l'ensemble des groupes - Catégorie C (Agents de maîtrise, adjoints techniques et adjoints administratifs) : 35 % pour le 1 ^{er} groupe et 30% pour le 2 ^{ème} groupe des plafonds annuels arrêtés par le législateur
	Part Complément Indemnitaire Annuel : 600 € maxi par agent Par un vote donnant le résultat suivant : 17 votants + 2 pouvoirs dont : 1 blanc, 1 abstention, 3 pour 50%, 10 pour 60% et 4 pour 70%, le conseil décide que l'enveloppe du CIA sera prise à 60% sur le régime actuel de l'agent, les 40% restant étant à la charge de la collectivité. Le solde du régime antérieur pour chaque agent constituera l'enveloppe IFSEE.
Bénéficiaires	Stagiaires, titulaires et contractuels de droit public
Temps de travail	Proratisation du dispositif pour le temps non complet
Périodicité	Versement de l'IFSE mensuellement et du CIA annuellement, après l'entretien professionnel
Absences	Les fonctionnaires et agents non titulaires bénéficient du maintien des primes et indemnités, dans les mêmes proportions que le traitement, en cas de congés annuels, congés de maladie ordinaire, congés pour accident de service/accident du travail ou maladie professionnelle, congé de maternité, paternité ou adoption. Pour les congés de longue maladie, de grave maladie, de longue durée, le régime indemnitaire est suspendu.
Réévaluation des montants	Comme le prévoit la loi : - En cas de changement de fonction au sein d'un groupe de fonctions et de groupe de fonctions - Au moins tous les 4 ans en l'absence de changements de fonctions et au vu de l'expérience acquise - En cas de changement de grade à la suite d'une promotion - Augmentation de la charge de travail, élargissement du champ de compétences
Modalités du CIA	Modulation de 0 à 100% en fonction du compte-rendu d'évaluation de l'année laissant apparaître des attentes d'amélioration et en cas d'absences cumulées pour congés maladies en cours de l'année de plus de 10 jours.
	Exclusion : Agent recruté après le 1 ^{er} janvier de l'année

Services techniques (création d'un emploi à mi-temps à compter du 1^{er} janvier 2017)

86-2016

Le conseil décide de transformer le contrat à durée déterminée de Teddy MILLASSEAU en emploi permanent d'adjoint technique de 2^{ème} classe à mi-temps pour 17H30 par semaine. Il modifie à compter de cette même date le tableau des effectifs comme suit :

Grades	Au 1 ^{er} mai 2016	Au 1 ^{er} janvier 2017
Attaché territorial	1 (temps complet)	1 temps complet
Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} classe	1 (temps complet) et 1 TNC à 22 H	1 temps complet et 1 temps non complet
Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe	1 (temps complet)	1 temps complet
Adjoint Technique de 1 ^{ère} classe	1 (temps complet)	1 temps complet
Adjoint Technique de 2 ^{ème} classe	2 (temps non complet)	1 temps complet et 2 temps non complets
Emploi d'avenir	1 (temps complet)	1 temps complet

Transport scolaire Saint-Fulgent (réponse de la Commune de Saint-Fulgent)

Monsieur le Maire donne lecture au conseil du mail reçu de la Commune de Saint-Fulgent : « Le bureau municipal, réuni le 24 octobre 2016, a pris connaissance de la décision du conseil municipal de ST ANDRÉ en date du 11 octobre 2016, relative à la participation aux frais de gestion pour les transports scolaires (1 723.53 €). Les élus maintiennent la décision du conseil municipal concernant la participation demandée de 32.15 € x 73 élèves soit 2 346.95 € (comme l'avis des sommes à payer établi). Cette question ne sera pas présentée lors d'un prochain conseil municipal pour une réduction du titre de recettes, sachant que ce même montant a été transmis à l'ensemble des communes utilisatrices du service ».

Le conseil maintient sa proposition faite à Saint-Fulgent de 1 723.53 € et décide, en conséquence, de ne pas payer les 2 346.95 € demandés par Saint-Fulgent, la Commune n'ayant signé aucune convention.

Voirie – Assainissement – Agriculture

Rectification du domaine public – Chemin de la Frissonnière

87-2016

Monsieur et Madame RIDEAU Philippe, propriétaires de la parcelle AB 299 au 9, chemin de la Frissonnière à ST ANDRE GOULE D'OIE, souhaitent que la Commune achète la partie de leur parcelle située sous le chemin rural desservant leur propriété.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'ensemble des éléments ci-dessus et après en avoir délibéré approuve cette régularisation en achetant la partie de la parcelle concernée et fixe le prix de vente au m² à 0.23 €. La Commune prendra en charge les frais de géomètre et de Notaire nécessaires à cette régularisation.

Parking école (bilan des travaux)

Convention Orange suite à l'effacement des réseaux de la rue Amaury Duval

88-2016

Le conseil approuve la prestation de 1 328.30 € à verser à ORANGE pour l'effacement de la ligne téléphonique aérienne de la rue Amaury Duval et le coût des travaux de câblage. Il autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

Assainissement (Maitrise d'œuvre mise en séparatif centre bourg)

La restitution des résultats des deux campagnes de mesures (Nappe Haute et Basse) est programmée le 9 novembre 2016 à 15 h, en mairie. Suite à cette réunion une commission sera fixée pour étudier les priorités à donner. Dès que possible, une consultation de maitrise d'œuvre sera lancée auprès des cabinets MORINIERE, GEO OUEST, 2LM et SAET pour la mise en séparatif du réseau.

Redevance assainissement 2017 (présentation de la prospective et fixation des tarifs 2017)

89-2016

Compte-tenu des importants projets à venir (construction d'une nouvelle STEP secteur du Coudray, mise en séparatif du réseau unitaire du bourg, etc...), une prospective financière a été réalisée sur le budget assainissement pour déterminer l'évolution de la redevance dans les années à venir nécessaire à l'équilibre du budget.

Il faut rappeler que les travaux comptabilisés jusqu'ici sur ce budget ont généré des raccordements au réseau ce qui ne sera pas le cas sur les travaux à venir. A noter aussi qu'a été pris en compte à ce jour que la mise en séparatif du centre bourg. En fonction du résultat final du diagnostic il y aura sûrement des modifications à apporter suite à l'arrêté du plan pluriannuel de travaux.

3 scénarios ont été envisagés pour faire face financièrement à ces dépenses :

Scénarios 2017	Forfait	M3	Total facture couple + 2 enfants (124.96 m3)	+ sur l'année	+ sur le mois
+ 2%	56.03 €	1.31 €	219.73 €	3.60 €	0.30 €
+ 3%	56.57 €	1.33 €	222.76 €	6.63 €	0.55 €
+ 5%	57.68 €	1.35 €	226.38 €	10.25 €	0.85 €

Seul le scénario 5% assure l'équilibre du budget à l'avenir, le scénario 3% dégageant une marge trop faible pour les imprévus et le scénario 2% étant insuffisant pour assurer l'équilibre financier.

Le Conseil, après avoir pris connaissance des différents scénarios présentés et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'augmenter de 5% les tarifs pour 2017 et les fixe comme suit : 57.68 € pour l'abonnement et 1.35 € pour le prix au m³ d'eau débité.

Salle des mésanges (avancée des travaux)

Les travaux de mise en place du chauffage, de la ventilation double flux et du plafond suspendu sont terminés. La peinture et le parquet sont programmés semaines 46 et 47.

Lotissement des Coccinelles (point rencontre Morinière du 17 octobre 2016 – 2^{ème} tranche)

- Aucune modification n'est à prévoir pour le dossier administratif, le permis d'aménager portant sur les 2 tranches.
- Intégration dans le dossier de consultation des entreprises de la 2^{ème} tranche, les branchements individuels des ilots A et B (assainissement, eau, électricité).
- A reconformer auprès des riverains concernés (Maillot – Villeneuve – Morand) : Les parties de terrains à céder pour la desserte des terrains et voir à intégrer l'antenne réseaux (assainissement – eau pluviale, eau, électricité). Voir s'ils sont prêts à viabiliser leur terrain de façon à intégrer les compteurs EDF et Eau.
- Transmission d'une convention urbanisme et d'une convention de maîtrise d'œuvre pour la 2^{ème} tranche.
- Voir si possible de réaliser le chemin « piétons » prévu dans la 1^{ère} tranche en même temps que la réalisation des travaux de viabilisation de la 2^{ème} tranche.
- Voir modification aménagement rond-point.
- Finalisation du dossier technique par le Cabinet Morinière pour la fin octobre.

Pour lancer l'estimation définitive du SYDEV, l'annexe à l'estimation du 19 décembre 2014 leur a été retournée. Pour mémoire, rappel de cette 1^{ère} estimation :

Travaux	Montant de la participation
Alimentation électrique comprenant le réseau basse tension, les branchements, le génie civil du réseau d'éclairage et du réseau téléphonique	22 020 €
Eclairage public (matériel et câbles)	14 600 €

Questions des acquéreurs des lots 12 et 13 :

- sur la problématique pour le positionnement de la maison du fait de l'accroche obligatoire liée au lot 12 : Le Conseil par 18 pour et 1 contre, décide, compte-tenu de la forme particulière de la zone constructible de ce lot et de la difficulté de positionner la construction, de donner une suite favorable à la suppression de l'accroche obligatoire et de présenter à l'instruction une demande de modificatif du permis d'aménager sous réserve que ce dernier soit approuvé par l'ensemble des instances consultées.
- sur la création d'un accès « remorque » pour le lot 12 par le chemin piétonnier : Le Conseil par 18 pour et 1 contre décide de créer un accès « remorque » de 2 m maxi sur ledit chemin pour les lots 12 et 13.
- sur la négociation du prix du fait de la zone inconstructible liée aux lots 12 et 13 : Le conseil, à l'unanimité, décide de ne pas donner suite à leur demande, tous les lots du lotissement étant concernés par cette disposition.

Tarifs municipaux 2017

90-2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de fixer comme suit l'ensemble des tarifs municipaux 2017. A noter qu'un demi-tarif a été rajouté pour la salle des mésanges et la salle du logis lorsque les locataires veulent préparer la salle la veille, si cette dernière est disponible.

SALLES - 2017	Habitants Commune	Habitants hors commune	Associations
Salle des Mésanges (80 personnes)			
le 2 ^{ème} jour consécutif	140 €	160 €	
Préparation salle la veille en cas de disponibilité	110 €	130 €	
	70 €	80 €	
Salle Multi associations (50 personnes)			
le 2 ^{ème} jour consécutif	95 €	115 €	
	80 €	100 €	
Salle du Logis (50 personnes)			
le 2 ^{ème} jour consécutif	95 €	115 €	L'ensemble des salles est mis à disposition gratuitement des associations pour leurs activités et manifestations
Préparation salle la veille en cas de disponibilité	80 €	100 €	
	47.50 €	57.50 €	
Vin d'honneur pour toutes les salles			
Arrhes pour toutes les salles, sauf vin d'honneur	25 €	25 €	
Forfait ménage de l'ensemble des salles	Un forfait de 150 € sera encaissé par la collectivité si les salles ne sont pas rendues propres et nécessitent une intervention des services techniques		
Forfait poubelle de l'ensemble des salles	Un forfait poubelle de 15 € sera encaissé par la collectivité si un dépôt supplémentaire de sacs est effectué en dehors de la poubelle mise à disposition		
MATERIEL COMMUNAL - 2017			
Sono + 2 micros HF (particuliers et associations)	25 € pour les particuliers et gratuité pour les associations. Une participation forfaitaire de 500 € sera encaissée par la collectivité si le matériel a été endommagé		
Sono portative + micro	Mis gratuitement auprès des associations.		

(associations)	Une participation forfaitaire de 500 € sera encaissée par la collectivité si le matériel a été endommagé. Les particuliers ne disposent pas de ce matériel			
Vidéo projecteur + écran (associations)	Mis gratuitement auprès des associations. Une participation forfaitaire de 500 € sera encaissée par la collectivité si le matériel est endommagé. Les particuliers ne disposent pas de ce matériel			
CIMETIERE - 2017	Durée	Le m2	Case urne posée par le demandeur	Case urne posée par la mairie
Concession emplacement	30 ans	30 €		
Concession case urne	30 ans	forfait	30 €	60 €
REGIE PHOTOCOPIES - 2017	Associations de la Commune		Particuliers	
Fourniture du papier	Par les associations		Par la mairie	
Copie 1 face A5, A4 & A3 noir et blanc, bichromie et couleur	Gratuite pour le noir et blanc 0.10 € pour la bichromie		0.20 € la copie noir et blanc, bichromie et couleur	
Copie recto verso pour A5, A4 & A3 noir et blanc, bichromie et couleur	0.20 € pour la couleur		0.30 € la copie noir et blanc, bichromie et couleur	
SACS ROUGES - 2017	Contenance 100 l		Contenance 30 l	
	3.10 €		0.90 €	

Urbanisme (dossiers déposés en octobre/novembre, certificats d'urbanisme en cours)

Demandeur		Projet	Adresse
SCI L'OREE DE LA FORET	PC	Escalier sortie de secours - Doubles fenêtres - Enduit	2, rue Amaury Duval
CHEVALIER Jordan	PC	Construction d'une maison d'habitation	15, lot les Coccinelles
BERNARD Mathieu	PC	Construction d'un garage et d'un appentis pour stocker du bois	104, la Gandouinière
MALAQUIN - PORQUET	PC	Changement d'affectation d'un bâtiment agricole en habitation	la Milonière
BRISSEAU François	PC	Rénovation d'une habitation existante	la Machicolière
Commune	PCM	Modification aménagement bar (terrasse, enseigne, ouverture)	1, Allée des tilleuls
MINARET Olivier	PC	Surélévation d'une partie de maison d'habitation	5, la Brossière
TRAINEAU Samuel	DP	Construction d'une pergola	8 bis La Brossière

Villes et Villages fleuris

Le label « villes et villages fleuris » a un coût et dans le but de financer l'association le Conseil National des Villes et Villages Fleuris a décidé, à partir de l'année 2017, de rendre obligatoire l'adhésion. Il faudra compter chaque année 200 € pour notre commune.

Plantations avec l'école

Mardi 29 novembre avec 24 CM2 et jeudi 1^{er} décembre avec 15 CM2 prochain en après-midi.

Retour réunion Vendée numérique

Dénomination rue

91-2016

Le Conseil décide à l'unanimité de dénommer la route desservant la vallée verte et le lotissement du Guérinet, rue de la vallée verte.

Sports – Loisirs – Culture – Communication

Election du conseil municipal « jeunes » du 18 octobre 2016

Ils étaient 16 à se présenter pour faire partis du C.M.J. 2016. Leurs 63 camarades les ont élus en passant par les urnes à la mairie le mardi 18 octobre.

Ont été élus : GAUTREAU Eugénie, BERNARD Noémie, BUCHET Kevin, BELZ Romane, CHAGNOLEAU Laureen, CARTEAU Adèle, VINET Timéo.

Rappel réunions : 16 Novembre 2016 à 19 heures (calendrier et site internet), 23 novembre 2016 à 18h30 (bulletin)

Action sociale

Anim'Jeunes (bilan 2016 et programmation 2017)

Participations 2016

Master chef : annulé	Patinoire : 36	Kho Lanta : annulé	Laser game : 33
Accrobranche : 26	Disney land : 44	Vélo : annulé	Restera le repas de Noël

Programme 2017

Date	Activité	Coût de revient total	Coût revient par enfant	Prix famille	Subvention mairie
20/02	Patinoire	561 €	15.60 €	15 €	-21 €

21/04	Equitation	1421 €	39.48 €	20 €	-701 €
27/04	Soirée pizza/DVD	187 €	7.83 €	7 €	-19 €
30/08	Ogliss'parc	1485 €	46.41 €	25 €	-685 €
27/10	Piscine à vélo	279 €	8.74 €	5 €	-119 €
3/11	Olympiade + gouter	93 €	3.88 €	3 €	-21 €
3/01	Repas + galette des rois	349 €	9.71 €	7 €	-97 €
				TOTAL estimé	1663 €

Compte-rendu de l'assemblée générale de l'APEL/OGEC

247 élèves / 175 familles

Bénéfices des fêtes : Kermesse + 7 600 €, lot + 2 900 €

Bilan du fonctionnement : - 416 €

Bilan général : + 26 917 €

Bilan restaurant scolaire : - 7 337 € dont 2 154 € liés au déménagement, soit un déficit réel de 5 183 € pour 29 938 repas.

Les chiffres seront revus en détail après la réunion des bilans réels et prévisionnels.

Rappel

- Après-midi des plus de 60 ans : 10 novembre 2016
- Réunion OGEC (bilan) : 17 novembre 2016 à 20H30 (commission vie scolaire)
- Réunion « les P'tits Loups » (bilan) : 24 novembre 2016 à 20H30 (commission vie scolaire)

Questions diverses

Présentation parc éolien de Chauché

Aout 2016 : Etudes géotechniques

Automne 2016 : Création des voies d'accès et des plateformes de montage

Mi-novembre à mi-décembre : Excavation pour les fondations et mise en place

Décembre 2016 : Installation du poste de livraison

Juin 2017 : Erection des mâts

Décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations

Date	Objet	Tiers	H.T.
11/10/2016	DIA – renonciation à acquérir parcelle AB 180 – la Milonnaire	POUPET Gustave	
18/10/2016	Contrat vitrerie 2017 (220 € x 4)	TOP CLEAN	880.00 €
24/10/2016	Complément chauffage – salle des mésanges	AMIAUD	1 200.25 €
25/10/2016	Porte accès dessous du logis	BROCHARD	410.00 €
01/11/2016	Location appartement n° 2 – 1, Allée des tilleuls	TOLBA ELFARSS Cheikh Ahmed	

Calendrier des réunions

9 janvier 2017 – 20 h (Conseil)	23 janvier 2017 – 18h30 (Com. finances)	12 décembre 2016 – 20 h (Conseil)
27 février 2017 – 18h30 (Com. Finances)	6 mars 2017 – 20 h (Conseil – budget)	6 février 2017 – 20 h (Conseil)
23 avril 2017 – 1 ^{er} tour élection présidentielle	7 mai 2017 – 2 ^{ème} tour élection présidentielle	3 ou 10 avril 2017 – 20 h (Conseil)
11 juin 2017 – 1 ^{er} tour élection législative	12 juin 2017 – 20 h (Conseil)	15 mai 2017 – 20 h (Conseil)
3 ou 10 juillet 2017 – 20 heures (Conseil)	4 septembre 2017 – 20 h (Conseil)	18 juin 2017 – 2 ^{ème} tour élection législative
13 novembre 2017 – 20 heures (Conseil)	11 décembre 2017 – 20 h (Conseil)	9 octobre 2017 – 20 h (Conseil)

Levée de la séance : 23h35 mn

A Saint-André-Goule-d'Oie, le 8 novembre 2016

Le Maire : J. DALLET



La Secrétaire de Séance : Mélina GILBERT

